



## MARCHES PUBLICS

### Marché de Fournitures – Accords cadres à bons de commande « impression des supports de communication du PNRA »

#### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

#### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

##### Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : <b>Parc naturel régional d'Armorique</b>	Pouvoir adjudicateur : <b>Madame Françoise PERON, Présidente</b>
Adresse : <b>15 Place aux foires, BP 27</b>	Code postal - ville <b>29590 LE FAOU</b>
Téléphone : <b>02.98.81.90.08</b>	Dossier suivi par : <b>E BERTHOU (technique), M-J LEZENVEN (administratif)</b>
Télécopieur : <b>02.98.81.16.30</b>	Adresses de courrier électronique :  <b>eric.berthou@pnr-armorique.fr</b>  <b>marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr</b>

**Date et remise des offres : vendredi 5 mai 2017 à 12 Heures**

## **ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION**

### **A.Type / forme du marché :**

- Marché de fournitures, passé selon les articles 27 et 78 du décret 2016-360
- Accords-cadres à bons de commandes d'une durée de 3 ans
- Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG fournitures courantes et de services en vigueur.

### **B.Objet du marché :**

- Publication de différents documents du Parc naturel régional d'Armorique

La consultation est scindée en 4 lots :

- lot 1 : documents promotions
- lot 2 : documents pédagogiques
- lot 3 : cartes touristiques
- lot 4 : supports

Les candidats pourront soumissionner sur un, plusieurs ou la totalité des lots.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot. L'attribution s'effectuera par lots séparés.

Dans le cas où un candidat serait attributaire de plusieurs lots, le contrat pourra regrouper l'ensemble des lots.

Pas de variante.

Les fournitures du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

### **C.Forme du prix :**

Marché de fournitures, traité à prix ferme, actualisable

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage. De même, les prix comprennent les frais de transport et de déchargement.

Les fournitures seront réglées par application des prix unitaires nets aux quantités livrées.

## **D. Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une période initiale de 36 mois à compter de la notification du marché et de l'ordre de service par lettre recommandée.

## **E. Dépôt des offres :**

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,

15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Date limite de réception des offres : **vendredi 5 mai 2017 à 12 Heures (heure limite de dépôt)**

Modalités de réponse :

- dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception

Mentionner sur l'enveloppe « **Consultation pour impression des supports de communication du PNRA - lot n°** » **NE PAS OUVRIR.**

## **F. Présentation des candidatures et des offres:**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

### 1) Pièces de candidature :

- La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1), formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr) (thème marchés publics) ;
- La déclaration du candidat (imprimé DC2), indiquant notamment le chiffre d'affaires du candidat réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles, formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr) (thème marchés publics) ;
- L'attestation sur l'honneur datée et signée, certifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année 2016. Le candidat fournira les certificats délivrés par les organisations et organismes compétents ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Les attestations d'assurances (responsabilité civile et professionnelle) en cours de validité ;
  
- Les références professionnelles et compétences de moins de 3 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité ;
- Une présentation de l'entreprise ou de chaque membre du groupement : moyens matériels et humains (CV, formations suivies) mis en œuvre pour la réalisation du marché public ; appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières.

## 2) Pièces de l'offre :

- l'acte d'engagement, complété, daté et signé, accompagné du ou des bordereau(x) complété(s) selon les prescriptions du cahier des charges et des fiches produits,
- un échantillon imprimé par lot,
- le cahier des charges, paraphé et signé,
- le règlement de consultation, signé,

## **ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **A Modalités des candidatures :**

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles de l'article 45 du décret 2016-360. Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### **B Sélection des candidatures :**

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 55 du décret 2016-360 ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 2-F-1 du présent règlement ;
- les candidats dont les capacités techniques, financières et professionnelles paraissent insuffisantes.

### **C Jugement des offres :**

Seront éliminées les offres non conformes au présent règlement de consultation, ainsi que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret 2016-360.

Sera choisie l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 Qualité des produits / Démarche environnementale	40 %
2 Prix	40 %
3 Délai/ réactivité / services	20 %

Les critères 1 et 3 sont pondérés de la manière suivante :

- Critère 1 : qualité des produits / démarche environnementale 40 %
  - Sous-critère 1 : éco-impression 20 %
  - Sous-critère 2 : modalité de mise en œuvre 10 %
  - Sous-critère 3 : qualité du papier proposé 10 %
- Critère 3 : délais / réactivité / services 20 %
  - Sous-critère 1 : délai 10 %
  - Sous-critère 2 : réactivité / services 10 %

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

#### **D Négociation des offres :**

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Cependant le PNRA pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, elle portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

#### **E Documents à fournir par le candidat retenu :**

En application des articles 55 et 51 du décret 2016-360, seul le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra :

- justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (article 55) ;
- produire, avant attribution (article 51) :
  - \* un extrait de casier judiciaire

\* les certificats fiscaux et sociaux

\* les documents visés à l'article 51 dont le Kbis ainsi que le jugement si le candidat est en redressement judiciaire

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'article 99 du décret 2016-360.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A \_\_\_\_\_, le